# L'AUTO-POSITIONNEMENT EN MATIÈRE DE VAE

Développée dans le cadre d'un projet FSE dans cinq universités, la recherche dont nous présenterons ici quelques-uns des premiers résultats vise à mieux connaître les attentes, les représentations et les attitudes des candidats à la VAE ainsi que celles des personnes chargées de les accueillir, les accompagner et les évaluer, afin de réaliser un double objectif : caractériser et comprendre le comportement des acteurs clés de la VAE, améliorer la productivité de ce dispositif, favoriser le développement et l'accès à la VAE pour les populations concernées.

# 1. Problématique générale :

Les hésitations des candidats à entrer dans la démarche de VAE, le taux élevé d'évaporation dès le début du parcours autant que le faible taux effectif de validations totales par rapport au nombre de dossiers présentés en jury posent la question de savoir comment introduire une dynamique de la réussite dans un dispositif qui atteint aujourd'hui sa maturité ; celle-ci comporte des enjeux économiques et sociaux d'autant plus importants pour les universités que se profile aujourd'hui l'émergence d'un véritable marché externe de l'accompagnement ainsi qu'en atteste la multiplication des offres faites par des cabinets ou consultants privés.

Nous faisons l'hypothèse qu'une dynamique de la réussite en VAE passe essentiellement par le développement d'une capacité d'auto-positionnement du candidat et l'amélioration des outils de positionnement, notamment à distance, qui leur sont proposés tout au long de l'accompagnement. Nous définissons les concepts de positionnement et d'auto-positionnement de manière large : tout ce qui conduit le candidat (ainsi que les différents acteurs intervenants) à "se positionner" (situer sa position par rapport à celle des autres) et à "prendre position" (expliciter et affirmer ses choix) lors de la démarche du 1er accueil jusqu'au jury.

- -Pour le candidat : prendre ses décisions en s'appuyant sur des indicateurs, référer ses connaissances et compétences aux attendus d'un dispositif universitaire ...
- Pour l'accompagnateur : fournir des indications en référence à ...
- Pour le membre de commission ou de jury : émettre un jugement en référence à ...

Nous considérons que les "référentiels de positionnement" sont constitués de ces référents multiples, implicites ou explicites, mobilisables et/ou effectivement mobilisés en situation. (Boutinet, 2005)

Il s'agit par l'utilisation de ces concepts de proposer une conception dynamique de la démarche VAE. Intégrant l'idée d'une *dynamique autonome* du sujet, relayée et étayée par un *accompagnement* et une *instrumentation pédagogique*, dans le but de mettre au jour des *apprentissages réalisés dans et par une organisation professionnelle et sociale*, cette conception de l'auto-positionnement apparaît relativement isomorphe au concept d'*autodirection* dans les espaces de formation et d'autoformation élaboré par Carré. (Carré, 2005).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Isabelle.Cherqui@uhp-nancy.fr

Nous constatons en effet, qu'en matière de VAE, on ne peut faire l'économie ni de l'explicitation des raisons du candidat, ni, surtout, de la construction d'une mise en perspective, d'un projet pour l'après VAE. La démarche VAE a nécessairement un futur; elle ne peut être la simple validation d'un passé. À quoi cela tient-il ? Essentiellement à *l'effort* que supposent l'entrée et le cheminement dans la démarche. C'est trop *coûteux* pour que le candidat se satisfasse d'une simple validation d'une expérience. Par ailleurs, l'individu ne peut s'inscrire à rebours de son histoire; celle-ci est presque nécessairement orientée vers le futur, vers le *devenir*. C'est cette possibilité de projection personnelle qui va lui donner le sens de sa démarche et de son effort. Enfin, avec la VAE, le candidat « découvre » un autre univers (souvent celui qu'il désire), celui des savoirs académiques, de l'université. Cette *extériorisation* lui impose pratiquement de n'être plus tourné vers soi, mais vers soi à l'extérieur, ailleurs; ceci implique à nouveau de situer sa démarche vers quelque chose qui est *plus* que soi.

L'auto-positionnement intègre une dimension temporelle. Le candidat doit prendre acte de trois aspects de cette dimension : le temps qui le sépare de la décision finale de validation par le jury. (Ce temps est à situer à un terme minimal de 3 ou 4 mois, plus normalement 6 mois), le temps qu'il va devoir consacrer dans ses heures disponibles à la construction de son dossier, le temps, plus abstrait, de la maturation ou de la sédimentation, qui impose à la fois une certaine durée et des retours en arrière, des moments de résistance puis de restructuration (ou sédimentation)...

L'autopositionnement intègre aussi la capacité à *prendre des distances* par rapport à son expérience (Ceci constitue la condition sine qua none d'aboutissement de la procédure) : Comment accompagner le candidat dans la prise de conscience de cette nécessité ? Il devrait être possible de concevoir des dispositions qui éclairent le candidat sur « l'étrangeté » de ce qu'il est en train de faire. Ceci justifie un travail d'investigation auprès des candidats.

Le questionnement du candidat doit impliquer la même attitude du côté de l'université validante : Sur quoi nous interrogeons-nous pour estimer qu'un candidat a *raison* de s'engager dans la démarche ? Sur quoi nous appuyons-nous pour *étayer* sa démarche ? Ceci justifie que nous fassions ce travail d'interrogation auprès des personnes qui ont participé à des accords de faisabilité ainsi qu'à l'accompagnement de la démarche. Quelles sont les *attentes* de l'institution. Et là, ce sont les jurys, leurs représentations, leurs pratiques et leurs décisions qui sont en cause. Ceci justifie notre travail avec les participants des jurys VAE.

## La recherche engagée retient 3 entrées :

-Le candidat à une VAE se trouve tout au long de sa démarche dans la posture particulière de mettre en mots son expérience. Il dit son expérience *et ce faisant l'élabore*. L'objet de la démarche : l'expérience, subit un processus de transformation au moment où elle est dite et parce qu'elle est dite. *Ce sont les conditions de cette mise en mots qui sont étudiés*.

-L'élaboration de l'expérience dans le cadre de la démarche VAE s'opère au regard de tiers.

Tiers divers (entourage proche ou éloigné, familial, professionnel...); tiers institués (accompagnateurs, enseignants, jurys) qui agissent de manière formelle ou informelle sur le processus d'élaboration. Ce sont ces médiations, mobilisées par le candidat comme par l'accompagnateur, ainsi que la manière dont elles s'exercent dans le cadre particulier de l'élaboration accompagnée de l'expérience que nous nous sommes proposé d'observer.

-La démarche du candidat à une VAE est relativement inédite pour les chercheurs, elle est différente de celle d'un demandeur de bilan de compétences dont la perspective est le projet professionnel, différente du candidat en autoformation dont la perspective est la formation.

La situation de VAE est une situation particulière, inclut des activités qui comportent une dimension projective aux référents multiformes dont on devrait pouvoir observer les traces.

La perspective du candidat VAE est l'évaluation et la valorisation sociale de son expérience. Ce sont les différents critères d'évaluation de l'expérience en émergence dans les pratiques de VAE que nous observons.

# 2. Méthodologie :

En tentant de cerner la nature des activités d'accompagnement et d'évaluation actuellement pratiquées par des acteurs de l'enseignement supérieur impliqués dans les démarches VAE et de caractériser les moyens pédagogiques actuellement mis en oeuvre, il s'agit d'identifier quels dispositifs peuvent être construits et mobilisés afin de faciliter la formalisation de l'expérience attendue des candidats dans le cadre de la VAE. La recherche s'appuie sur la collecte de 3 matériaux distincts : des entretiens avec les principaux acteurs de la démarche, des observations du déroulement des jurys, des entretiens d'explicitation avec des candidats ayant validé leur parcours.

L'analyse des entretiens de candidat vise à mettre à jour l'*activité du candidat* liée à l'élaboration de son expérience.

L'analyse des entretiens d'accompagnateurs a pour but de mettre en évidence comment s'effectue la démarche d'aide à l'écriture du dossier. Elle doit permettre de comprendre quelle est l'*activité des accompagnateurs* sur ce registre (stratégies et ressources mobilisées, difficultés, besoins de formation, trouvailles...).

Les entretiens individuels auprès de membres de jurys, enseignants et professionnels, visent à caractériser les modes d'organisation et de fonctionnement qui aboutissent à construire des décisions,

Nous nous intéressons par ailleurs aux *documents en circulation* tout au long de la démarche : les documents contractuels (dossiers, conventions...) ainsi que les documents pédagogiques (documents de travail utiles au candidat comme à l'accompagnateur).

#### 3. 1ers éléments d'analyse

Le corpus candidat est en cours de constitution.

Les deux corpus constitués partiellement ou en totalité (accompagnateurs, membres de jurys) sont en cours d'analyse. Ces résultats obtenus jusqu'ici sont encore provisoires et très partiels ; nous sommes actuellement à mi-parcours d'un projet qui doit se terminer en mai 2007. La plupart des matériaux ont déjà été réunis ou sont en cours de constitution. En l'état actuel du dépouillement et en nous rapportant à d'autres recherches antérieures (présentées notamment aux 18 et 19èmes colloques de l'ADMEE en 2004 et 2005), nous sommes en mesure aujourd'hui de commencer à identifier la position de deux des principaux acteurs, tout au moins : les « accompagnateurs » et les membres de jury VAE.

#### 3.1. Les entretiens avec les accompagnateurs

L'analyse des entretiens montre que les « limites de l'accompagnement » constituent un thème récurrent. Ceci est récurrent dans tous les questionnements sur l'accompagnement. Apparaît également la prégnance des « 3 niveaux » : la loi (souvent inventée au moins autant qu'interprétée), l'institution (ses intentions, ses visées implicites, sa dimension politique...), l'accompagnateur, insistant beaucoup sur le tâtonnement et le bricolage ; un triptyque sur lequel il convient de se pencher et qui croisent les observations faites par d'autres chercheurs. Ollagnier, 2003).

Ceci devrait être l'occasion de voir comment émergent des « trucs de métier », des «trouvailles pédagogiques» (plutôt qu'une professionnalisation véritable), comment les enseignants-

chercheurs se défont des schèmes hérités de leurs expériences académiques, ou au contraire résistent.

L'analyse complète de ce corpus est en phase de finalisation, c'est cette dernière qui sera présentée lors des journées la biennale.

### 3.2. L'observation des jurys

Nous disposons déjà des observations de 3 jurys et de quelques entretiens avec des membres des jurys. L'organisation des temps du jury paraît très révélatrice entre les établissements où le candidat dispose dès le début de la réunion du jury d'un temps spécifique pour présenter son dossier (façon début de "soutenance de mémoire") suivies par une discussion « à bâtons rompus » avec les membres du jury et les autres où le candidat est questionné par les membres du jury après un examen approfondi de son dossier hors sa présence.

D'autres points saillants retiennent l'attention des observateurs : l'importance accordée à « l'investissement personnel » des candidats ; le demande faite aux candidats de s'autoévaluer ; l'attention portée aux projets professionnels du candidat (autre dimension du temps : l'anticipation, le futur au présent) ; les pesanteurs des représentations liées à leur fonction académique.

La délibération est un moment particulièrement significatif durant lequel les membres du jury changent quelquefois brutalement de registre, mais aussi de fonction. Ainsi en est-il par exemple des justifications apportées aux propositions de validation en se référant à des caractéristiques personnelles du candidat ou encore à la confiance spontanément accordée aux paroles portées par les autres acteurs de la délibération, professionnels ou universitaires. Le corpus d'ensemble (5 enregistrements de jurys et 15 entretiens) est en cours de constitution et sera exploité courant mai 2006.

## Pour conclure très provisoirement, quelques perspectives aujourd'hui entrevues

Nos résultats sont attendus dans 3 domaines :

- pratique : amélioration de l'entrée dans la démarche, des moment-clé et de ses issues, conception de dispositifs nouveaux.
- institutionnel : de nouvelles conceptions et un nouveau rapport des acteurs universitaires de la VAE vis-à-vis de la demande de validation et des savoirs qu'elle comporte
- théorique : intégrer la pratique de l'auto-positionnement (y compris dans des formes "à distance") dans le champ des pratiques de l'analyse de l'activité (professionnelle).

Il s'agit de définir des critères et paramètres permettant un positionnement (et en particulier un auto-positionnement) conséquent des candidats tout au long de la démarche de validation, de concevoir à cet effet différentes dispositions, dont certaines "à distance", qui permettent aux candidats de mener une réflexion approfondie sur leur expérience propre (activités menées, compétences mobilisées, connaissances acquises ...), de la formaliser sous une forme exploitable lors de l'accompagnement et lors du jury, de la référer aux attendus des titres et diplômes auxquels ils postulent.

Sur les trois registres, que sont l'alternance des espaces (de savoirs notamment), la gestion de temporalités diverses et la prise de distance qui, tous trois, s'imposent au candidat VAE, nous notons ce sont les *interactions* entre le ou les accompagnateurs et le ou les candidats qui rendent possible (et efficace) le travail demandé au candidat. Bien loin alors des perspectives d'automatisation de la démarche VAE (Rapport Benhamou, 2005), les possibilités offertes par les

technologies de l'information et de la communication<sup>2</sup> (comprises alors comme démultiplication possible des formes de communication écrites et orales entre le candidat et son ou ses accompagnateurs, de l'ouverture de collaborations entre pairs dans la démarche ...) nous apparaissent propres à étayer et renforcer des dispositions et outils pour le positionnement, l'autopositionnement et par conséquent l'accompagnement à distance comme en présentiel. (Cherqui-Houot, Triby, Nkeng, 2005)

Il s'agira également de définir des critères et paramètres qui permettent aux jurys de sortir des mécanismes de "psychologie spontanée" observés haut. Bien loin de la mise à disposition (perspective illusoire de notre point de vue) d'outils qui permettrait une juste traduction de l'expérience (et éloignerait ainsi le risque d'interprétations intempestives), il s'agit bien ici de créer des conditions d'évaluation qui ouvrent les jurys à un *retour réflexif* sur leurs pratiques propres.

Car si un certain nombre d'études et des recherche contribuent aujourd'hui à questionner et ce faisant à rendre perceptibles voire compréhensibles pour le plus grand nombre, tant les pratiques d'accompagnement (Lainé, 2005; Cherqui-Houot, Pagnani, 2006) que les pratiques de jurys en VAE (Mayen, 2002, 2004), la réflexion sur les dispositifs à concevoir et développer pour leur donner vie et sens de manière plus partagée ne fait que commencer.

## Références bibliographiques

Boutinet J.P. (ed.) (2005), *Lexique de la VAE dans l'enseignement supérieur*, ex. ronéo édité par l'UCO, Angers.

Carré P. (2005), *L'apprenance*, vers un nouveau rapport au savoir, Paris : Dunod. Benhamou A.C. (coord) (2005), *La VAE en actes*, Rapport au M.E.N, www.education.gouv.fr/rapport/default.ttm.

Cherqui-Houot I., Nkeng P., Triby E. (2006), *Usage des TIC en VAE: Faut-il craindre l'accompagnement à distance?* Actualité de la formation permanente. A paraître

Cherqui-Houot I. et Pagnani B. (2005), La démarche d'accompagnement en VAE : entre expertise et maïeutique, le cas des accompagnateurs lorrains, *Formation et territoire*, 10, 53-65

Lainé A. (2005), VAE, quand l'expérience se fait savoir, l'accompagnement en validation d'acquis. Eres, trames.

Mayen P. (2004), Caractériser l'accompagnement en VAE. Une contribution de didactique professionnelle, Education permanente N°: 159 - juin 2004; pp. 7-22

Mayen P. (2002), *Le rôle des autres dans le développement de l'expérience*. Education permanente, N° 151, 2002, P. 87-107

Ollagnier Edmee, (2003), Débat, Réponse à Jacques Aubret, *l'émergence du droit à la VDA en Suisse*, Savoirs n° 1, l'Harmattan.

Gérard Figari, Pedro Rodrigues, Maria Palmira Alves, & Pierre Valois (Eds. / Orgs.), (2006) Evaluation des Compétences et Apprentissages Expérientiels : savoirs, modèles et méthodes. Educa, FCPE Lisboa.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Car l'entrée par les technologies dans la réflexion sur les dispositifs tend quelquefois à déplacer la question de ses *finalités* vers celle de ses *moyens* (techniques) et ce déplacement maintes fois constaté nous paraît fortement préjudiciable aux avancées conceptuelles attendues dans ce domaine.